CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD
121e assemblée ordinaire
Le mardi 17 septembre 2024

Procès-verbal de la 121e assemblée ordinaire du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud qui s'est tenue le 17 septembre 2024, de 18 h 30 à 20 h 00 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud, 435, rue Main, Shediac et par l'entremise de la plateforme Microsoft Zoom.

PRÉSENCES

Membres votants	**Titre**	**Présences**
Line Thibodeau	Sous-district 1	Présentiel
Christine Noël	Sous-district 2	Virtuel
Eric Macfie	Sous-district 3	Présentiel
Amélie Caissie	Sous-district 4	Présentiel
Natacha Vautour	Vice-présidente, sous-district 5	Présentiel
Matthieu LeBlanc	Sous-district 6	Présentiel
Isabelle Landry-Sonier	Sous-district 7	Présentiel
Monique Mazerolle	Sous-district 8	Présentiel
Michel Côté	Président, sous-district 9	Présentiel
Raphaël Moore	Sous-district 10	Présentiel
Alexanne Ward	Élève-conseillère (2024-2025)	Présentiel
Personnel du DSFS	**Titre**	**Présences**
Monique Boudreau	Directrice générale et secrétaire du CED	Présentiel
Marie-Josée Lagacé	Direction exécutive à l'apprentissage - adjointe à la direction générale	Présentiel
Jean-Luc Thériault	Directeur des relations stratégiques (par intérim)	Présentiel
Josée Eagle	Adjointe exécutive à la direction générale	Présentiel
André Doiron	Spécialiste en soutien technologique	Présentiel

1. Ouverture de la séance
1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président

Le président, monsieur Michel Côté, a ouvert la séance à 18 h 30 en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil et aux membres de la communauté qui se sont joints à cette réunion publique. Il a ensuite fait la reconnaissance du territoire traditionnel autochtone non cédé.

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées

Ils se sont référés à l'ordre du jour reçu avant la réunion. L'ajout suivant a été apporté :

2024-09-17 - CED - DSFS - 1245
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion tel que présenté. (Monique Mazerolle, Eric Macfie)

Unanimité

L'ordre du jour se lira comme suit :
1. Ouverture de la séance
 1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président
2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées
3. Déclaration de conflits d'intérêts

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD
121e assemblée ordinaire
Le mardi 17 septembre 2024

4. Considération et adoption du procès-verbal

 4.1 120e assemblée ordinaire – 19 juin 2024
 4.2 Questions découlant des procès-verbaux
5. Politiques
 5.1 Méthode de gouverne
 a. Nommer les membres aux comités (Politique 1.6 – Principes, mandats des comités du Conseil)
 b. Participants aux congrès 2024-2025
6. Points d'information de la direction générale
 6.1 Rapport financier – DSFS
 6.2 Rapport financier – CED
 6.3 Rentrée scolaire 2024-2025
 6.4 Formation des CPAE
 6.5 Statistique sur l'abandon scolaire 2022-2023
 6.6 Documents acronymes en éducation

Participation du public
PAUSE

7. Points d'information de la présidence
 7.1 Politique 713
 7.2 Demande au MEDPE - Besoins en infrastructures (plan de 10 ans)
 7.3 Retraite du CED
8. Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB)
9. Affaires nouvelles
10. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire
11. Levée de la séance

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président a demandé si des membres avaient des conflits d'intérêts au sujet de certains points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts ne fut déclaré.

4. Considération et adoption du procès-verbal
4.1 120e assemblée ordinaire – 19 juin 2024

Le 19 juin2024, les membres du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud se sont réunis pour leur 120e assemblée ordinaire. Un procès-verbal est déposé pour adoption à la présente assemblée.

L'ajout suivant a été apporté : Le devis pédagogique de l'école Saint-Henri demandait une classe de musique et non d'art. La lettre a été rectifiée et une nouvelle lettre envoyée au Ministre

Monique Mazerolle indique qu'elle avait voté contre lors de ce vote et non abstenu tel qu'indiqué. Cette correction sera faite au procès-verbal.

2024-09-17 - CED - DSFS - 1246
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 120e assemblée ordinaire du CED tel que modifié. (Natacha Vautour, Matthieu LeBlanc)

Abstention – Isabelle Landry-Sonier était absente

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD
121e assemblée ordinaire
Le mardi 17 septembre 2024

4.2 Questions découlant de procès-verbal 19 juin 2024

Les sujets traités par le Conseil d'éducation lors de sa 120e assemblée ordinaire ont donné lieu aux suivis que voici :

a) Congrès de la FNCSF - Une place s'est libérée afin d'assister à ce congrès à Charlottetown du 26-28 octobre 2024. Est-ce qu'il un membre du Conseil qui s'y intéresse? À noter que Madame Line Thibodeau avait mis son nom comme substitut.
b) Bourse Paul-Charbonneau – La candidature de Monsieur Maxime Thériault de l'école Mathieu-Martin de Dieppe a été soumise à titre de candidat du CED du DSFS pour la bourse Paul-Charbonneau 2024. Une confirmation de cette candidature a été envoyée par courriel au bureau de la FNCSF.
c) 9.3 – Élève-conseillère (2024-2025) : la nomination de madame Alexanne Ward, élève de l'école Mathieu-Martin, a été entérinée lors de la réunion du 19 juin et une lettre a été envoyée au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'informer.
d) Le plan de dépenses 2024-2025 accompagné d'une lettre expliquant la situation singulière du DSFS ont été envoyés au ministre Hogan en lien avec le plan de dépenses du DSFS de l'année financière 2024-2025 en date du 15 juillet 2024

Correspondance

a) Lettre du ministre Hogan en réponse au sujet du soutien de la demande de personnel supplémentaire soumise par la commission de la bibliothèque Dre-Marguerite-Michaud le 24 juin 2024
b) Lettre du ministre Hogan en réponse à la lettre concernant les priorités des projets d'immobilisations du DSFS le 5 juillet 2024.
c) Lettre du ministre Hogan en réponse à la lettre concernant le financement et l'évaluation des projets d'immobilisations du DSFS le 5 juillet 2024.
d) Lettre du Ministre à Louis Turgeon en réponse à la lettre concernant la sécurité et le manque d'espace à l'école Sainte-Anne de Fredericton le 8 juillet 2024.
e) Lettre du ministre Hogan en réponse à la lettre concernant l'appui du DSFS aux parents pour le manque d'espace au centre Samuel-de-Champlain le 11 juillet 2024.
f) Lettre du président du CED envoyé au ministre Savoie en lien avec la situation d'odeurs nauséabondes à l'école Soleil Levant, le 13 août 2024
g) Lettre du président du CED envoyé au ministre Hogan concernant la possibilité des repas chauds pour tous les élèves, le 13 août 2024
h) Lettre du président au conseil communautaire Sainte-Anne, le 13 août 2024
i) Lettre du ministre Hogan en réponse à la lettre concernant l'étude envers les bénéfices des programmes de nutrition sur le développement global des élèves le 21 août 2024.
j) Lettre du président du CED envoyé au ministre Hogan demandant l'ajout d'une classe d'Art dans l'école Saint-Henri, le 28 août 2024
k) Lettre du président du CED envoyé au premier ministre et ministres concernant les demandes immobilières, le 5 septembre 2024
l) Lettre du président du CED envoyé aux CPAÉ concernant les demandes immobilières, le 5 septembre 2024

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD
121e assemblée ordinaire
Le mardi 17 septembre 2024

5. Politiques
5.1 Comité de la gouvernance et des politiques

a) Nommer les membres aux comités (Politique 1.6 – Principes, mandats des comités du Conseil)

Les membres du Conseil sont invités à signaler leur intérêt à siéger aux différents comités :

2024-09-17 – CED – DSFS – 1247
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les membres suivants fassent partie des différents comités pour l'année scolaire 2024-2025 :
- Comité d'appel à une suspension ou à un renvoi : Monique Mazerolle.
- Comité de la gouvernance et des politiques : Raphaël Moore, Matthieu LeBlanc, Natacha Vautour, Michel Côté et Éric Macfie.
- Comité de planification des installations scolaires : Line Thibodeau, Isabelle Landry-Sonier, Monique Mazerolle et Michel Côté.
- Comité du lien avec la communauté :Isabelle Landry-Sonier, Alexanne Ward, Michel Côté, Éric Macfie et Christine Mazerolle.
- Comité de la Célébration 2024 : Amélie Caissie, Natacha Vautour, Isabelle Landry-Sonier et Éric Macfie
(Natacha Vautour, Raphaël Moore)
Unanimité

Voici donc la liste révisée des comités pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **Comité d'appel à une suspension ou à un renvoi**
 1. Monique Mazerolle

- **Comité de la gouvernance et des politiques**
 2. Raphaël Moore
 3. Matthieu LeBlanc
 4. Natacha Vautour
 5. Michel Côté
 6. Éric Macfie

- **Comité de planification des installations scolaires**
 - Line Thibodeau
 - Isabelle Landry-Sonier
 - Monique Mazerolle
 - Michel Côté

- **Comité du lien avec la communauté**
 - Isabelle Landry-Sonier
 - Alexanne Ward
 - Michel Côté
 - Eric Macfie
 - Christine Noël

- **Comité de la Célébration 2025**
 - Amélie Caissie
 - Natacha Vautour
 - Isabelle Landry-Sonier
 - Éric Macfie

b) Participants aux congrès 2024-2025

Les membres du Conseil ont été invités à signaler leur intérêt à participer aux événements annuels. Voici les résultats du sondage.

Les différents événements seront :

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) 24 au 26 octobre 2024 - Charlottetown (Maximum 5 inscriptions)	Eric Macfie Christine Noël Amélie Caissie Michel Côté Raphaël Moore
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) Congrès pancanadien 17 -18 octobre 2024- Laval (Québec) (1 inscription)	Line Thibodeau
Clair 2025 Janvier ou février 2025 dates à déterminer (maximum 3 inscriptions)	Eric Macfie et Amélie Caissie
Metropolis 7ème sommet sur les identités-Vancouver C.-B. 30-31 octobre 2024 (1 inscription)	Matthieu LeBlanc
27e congrès Métropolis - Toronto 13-15 mars 2025 (Maximum 2 inscriptions)	Eric Macfie Line Thibodeau

c) Calendrier des réunions du Conseil 2024-2025

Le conseil a décidé les lieux de rotation pour le reste des dates proposés.

Le Conseil a été invité à se prononcer sur celui-ci.

Année scolaire 2024-2025		Lieux
121e réunion	17 septembre 2024	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
122e réunion	09 octobre 2024	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
123e réunion	7 novembre 2024	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
124e réunion	11 décembre 2024	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
125e réunion	15 janvier 2025	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
126e réunion	12 février 2025	1321 Louis-J.-Robichaud, Shediac
127e réunion	12 mars 2025	École Sainte-Thérèse
128e réunion	09 avril 2025	École Blanche-Bourgeois
129e réunion	14 mai 2025	École Arc-en-Ciel
130e réunion	11 juin 2025	École Mgr-Marcel-François-Richard

d) Comité des célébrations

Au cours des prochaines semaines, les membres du CED seront invités à se déplacer afin de remettre les certificats aux personnes ayant remporté Prix des personnes ambassadrices novatrices du DSFS.

6. Points d'information de la direction générale

6.1 Rapport financier – DSFS

En raison des nombreuses modifications apportées au budget en fin d'année scolaire ainsi que l'augmentation importante de la population étudiante durant la période estivale, aucun rapport financier ne sera présenté pour la réunion de septembre. Un rapport à jour sera disponible à la prochaine réunion du Conseil en octobre.

6.2 Rapport financier – CED

Un rapport financier du CED en date du 5 septembre 2024 a été présenté aux membres du Conseil.

2024-09-17 – CED – DSFS – 1248
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du CED en date du tel qu'il a été présenté. (Monique Mazerolle, Matthieu LeBlanc)
Unanimité

6.3 Rentrée scolaire 2024-2025

La directrice générale a fait une brève mise à jour concernant la forte augmentation du nombre d'élèves inscrits dans ses écoles, soit près de 17 550 élèves. Si on compare avec la rentrée de l'automne 2023, on compte au-delà de 600 élèves supplémentaires. Elle a aussi élaboré le processus des embauches de nouveaux enseignants. Une discussion a été entamé sur les étudiants d'université qui sont embauchés au lieu de leur stage.

Également, une discussion a eu lieu afin de faire valoir l'importance du plan d'établissement du DSFS.

2023-09-17 – CED – DSFS – 1249
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil envoie une lettre au ministre demandant une étude approfondie du plan d'établissement au DSFS (Raphaëlle Moore, Line Thibodeau)
Unanimité

6.4 Formations des CPAÉ

Un courriel sera acheminé aux directions d'école dans les prochaines semaines concernant la formation des CPAE et le rôle de la direction d'école au sein du CPAE.

Un accompagnement individuel sera aussi offert aux nouvelles directions d'école au cours des prochaines semaines. Enfin, les directions d'école ont été avisées d'inviter les membres du CED à leurs réunions.

6.5 Statistique sur l'abandon scolaire 2022-2023

La directrice générale a présenté les grandes lignes du rapport des statistiques sur les abandons scolaires 2023-2024. Elle a aussi élaboré différentes méthodes d'accommoder les élèves afin d'éviter l'abandon scolaire. Il y eu une mention spéciale aux partenaires communautaires qui prêtent des locaux sans frais. La directrice générale a souligné que le DSFS a le taux le moins élevé d'abandon scolaire de la province.

6.6 Documents acronymes en éducation

À la demande d'une nouvelle conseillère au sein du CED, un document répertoriant les acronymes a été préparé afin de faciliter la compréhension pour tous. Il a été suggéré d'envoyer ce document lors de l'envoie du courriel aux directions avec les informations pour les CPAÉ au point 6.4.

Participation publique

Aucune participation du public.

PAUSE

Les micros et vidéos de la session virtuelle sont fermés pendant la pause. L'enregistrement de la séance est alors interrompu.

7. Points d'information de la présidence

7.1 Politique 713

Le Président fait une mise à jour du dossier de juin dernier eu égard de la politique 713. Il n'y a pas eu d'autres échanges entre les comités d'experts conjoint des districts scolaires et le représentant du MEDPE.

7.2 Demande au MEDPE-Besoins en infrastructures (Plan de 10 ans)

Le Président explique que depuis 2012, le DSFS a connu une croissance spectaculaire de 33 % de sa population étudiante, mais les investissements en infrastructures scolaires n'ont malheureusement pas suivi cette évolution. Le nombre d'élèves est passé de 13 214 en 2012 à 17 542 en 2024, soit une augmentation de 4 328 élèves. Le DSFS accueille environ 55 % des élèves francophones de la province, et cette population continue de croître.

Malgré des années de discussions et d'efforts auprès de nos partenaires de la fonction publique pour souligner les besoins prioritaires en matière d'infrastructures scolaires, nos demandes restent sans suite de la part du gouvernement Higgs. En mai 2024, le CED-DSFS a donné une chance au gouvernement d'agir en envoyant une mise en demeure au ministre de l'Éducation et du

Développement de la petite enfance, M. Bill Hogan, ainsi qu'au ministre des Finances et du Conseil du Trésor, M. Ernie Steeves. Cette mise en demeure exigeait une entente formelle et contraignante avant le 5 juillet 2024, en vue de concrétiser les projets immobiliers du DSFS pour les 10 prochaines années.

2024-09-17 - CED - DSFS - 1250

CONSIDÉRANT que depuis 1981, l'article 2 de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick prévoit que le gouvernement provincial doit notamment assurer la protection du droit des communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick « à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales » ;

CONSIDÉRANT que depuis 1982, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés protège le droit à l'instruction en français, aux niveaux primaire et secondaire, de qualité équivalente à celle offerte en anglais et en immersion française ;

CONSIDÉRANT que depuis 1993, l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés énonce le droit de la communauté linguistique française du Nouveau-Brunswick à des institutions d'enseignement distinctes qui sont nécessaires à sa protection et à sa promotion ;

CONSIDÉRANT que l'article 44 de la Loi sur l'éducation prévoit que les ressources financières pour le fonctionnement des écoles doivent être réparties par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance « de façon équitable, entre les deux secteurs d'éducation distincts » et que ce partage des ressources financières « doit chercher à garantir à chaque secteur d'éducation […] un niveau d'instruction équivalent qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur » ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a communiqué des besoins immobiliers au gouvernement provincial depuis au moins 2014 pour Saint-Jean et environs, depuis au moins 2016 pour Miramichi et environs, depuis au moins 2014 pour la région du Grand Moncton (Moncton, Riverview et Dieppe) et environs, depuis au moins 2015 pour Beaurivage (Richibucto et Saint-Louis-de-Kent) et environs, depuis au moins 2015 pour Shediac et environs, depuis au moins 2016 pour Memramcook et environs, et depuis au moins 2016 pour Fredericton, Oromocto et environs, visant à commencer à remédier, en partie, aux violations de la Charte canadienne des droits et libertés dans ces régions ainsi que de la Loi sur l'éducation la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick dans ces régions ;

CONSIDÉRANT que la Cour suprême du Canada a expliqué, depuis au moins 2020, que les gouvernements provinciaux doivent remédier aux carences immobilières pour mettre en œuvre la Charte canadienne des droits et libertés « en temps utile » suivant la communication des besoins par le Conseil et que les contraintes propres à l'affectation de fonds publics limités par le gouvernement provincial ne justifient pas des violations de la Charte canadienne des droits et libertés ;

CONSIDÉRANT que l'omission du gouvernement provincial de remédier aux violations de la Charte canadienne des droits et libertés identifiées par le Conseil à Saint-Jean et environs, Miramichi et environs, la région du Grand Moncton et environs, Beaurivage et environs, Shediac et environs, Memramcook et environs ainsi que Fredericton, Oromocto et environs perdure depuis une période qui dépasse largement le « temps utile » contemplé par la Cour suprême du Canada en 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a communiqué au gouvernement provincial les développements jurisprudentiels dont il est question ci-dessus depuis au moins 2021 et lui a demandé de revoir

Première ébauche confidentielle et protégée par le secret professionnel ses politiques et pratiques en matière de priorisation et de financement des projets immobiliers du Conseil ;

CONSIDÉRANT que le 5 avril 2024, le Conseil a envoyé une mise en demeure au gouvernement du Nouveau-Brunswick, lui demandant notamment de s'engager à investir les sommes nécessaires pour donner effet aux demandes immobilières du DSFS, de s'engager à achever une série de projets en immobilisations au cours des dix prochaines années afin de remédier aux violations de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick et de la Loi sur l'éducation et de mettre en place un processus permettant de traiter les demandes immobilières du DSFS (et des autres districts scolaires francophones) de façon distincte de celles des districts scolaires anglophones ;

CONSIDÉRANT l'absence d'une réponse acceptable de la part du gouvernement à la mise en demeure du Conseil ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est résolu que le Conseil mandate l'administration de prendre les démarches nécessaires pour recourir aux tribunaux afin de remédier aux violations de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick et de la Loi sur l'éducation dans les régions identifiées la présente résolution. (Line Thibodeau, Monique Mazerolle)
(Abstenu Raphaël Moore, Eric Macfie)

7.3 Retraite du CED

La retraite annuelle du CED se tiendra le 20 et 21 septembre 2024. Michel Côté a discuté brièvement de l'ordre du jour.

8. Points d'information de la Fédération des conseils d'éducation du N.-B. (FCENB)

Le conseiller Matthieu LeBlanc, vice-président du conseil d'administration de la FCENB, a fait une brève mise à jour des dossiers de la FCENB. Il a placé l'accent quant à l'avenir de la fédération compte tenu de la démission de la présidente et du directeur général de la fédération.

9. Affaires nouvelles

Aucun point n'a été ajouté.

10. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 2024 l'école Louis-J.-Robichaud, 435, rue Main, Shediac, à 18 h 30.

Un lien sera disponible à partir du site Web du DSFS pour les membres du public et les membres du Conseil qui se joindront à la réunion de façon virtuelle. Les ordres du jour, procès-verbaux et documents publics des réunions sont également publiés à cet endroit, sous l'onglet Conseil d'éducation.

11. Levée de la séance

Levée de la séance à 20 h 00.

Michel Côté	Monique Boudreau
Président	Secrétaire.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD
121e assemblée ordinaire
Le mardi 17 septembre 2024